

Ordre du jour



- **Rappel du contexte et méthodologie**
- **Bilan des réunions :**
 - R1 Températures extrêmes et bruit – 23/06/2025
 - R1 Manutention et agents chimiques – 07/07/2025
- **Plan d'actions**
- **Prochaine réunion :**
 - R1 Travail de nuit – 07/10/2025

Rappel de la réglementation – Facteurs de pénibilité

Seuils réglementaires (pour les salariés du privé) : Depuis octobre 2017, seuls 6 facteurs ont des seuils associés

| Seuils associés aux facteurs de risques professionnels fixés au titre de l'environnement physique agressif | | | |
|--|---|----------------------------------|-------------------------|
| Critères de pénibilité | Seuil | | |
| | Action ou situation | Intensité minimale | Durée minimale |
| Activités exercées en milieu hyperbare définies à l'article R. 4461-1 | Environnement sous pression | 1 200 hPa | 60 interventions par an |
| Températures extrêmes | Température inférieure ou égale à 5 °C ou au moins égale à 30 °C | | 900 heures par an |
| Bruit mentionné à l'article R. 4431-1 | Niveau sonore moyen (période de 8h) > 80 dB | | 600 heures par an |
| | Niveau sonore en pic > 135 dB | | 120 fois par an |
| Seuils associés aux facteurs de risques professionnels fixés au titre de certains rythmes de travail | | | |
| Travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L. 3122-2 à L. 3122-5 | Une heure de travail entre 24 heures et 5 heures | | 100 nuits par an |
| Travail en équipes successives alternantes | Travail en équipes successives alternantes impliquant au minimum une heure de travail entre 24 heures et 5 heures | | 30 nuits par an |
| Travail répétitif | Répétition de gestes identiques ou très similaires avec une fréquence élevée | 15 actions/30s 30 actions/min | 900 heures par an |

4 autres facteurs de pénibilité sans seuils réglementaires :

- manutentions manuelles de charges
- postures pénibles
- vibrations mécaniques
- agents chimiques dangereux

Objectifs MF :

1. Préparer un dossier pour reconnaître le service actif pour certains métiers exercés au sein de MF
2. Réflexion plus globale sur la question de l'usure professionnelle

Rappel méthodologique



Rappel de la réglementation – Facteurs de pénibilité

Seuils réglementaires (pour les salariés du privé) : Depuis octobre 2017, seuls 6 facteurs ont des seuils associés

| Critères de pénibilité | Seuil | | |
|--|---|--------------------|-------------------------|
| | Action ou situation | Intensité minimale | Durée minimale |
| Activités exercées en milieu hyperbare définies à l'article R. 4461-1 | Environnement sous pression | 1 200 hPa | 60 interventions par an |
| Températures extrêmes | Température inférieure ou égale à 5 °C ou au moins égale à 30 °C | | 900 heures par an |
| Bruits mentionnés à l'article R. 4431-1 | Niveau sonore moyen (période de 8h) > 80 dB | | 600 heures par an |
| | Niveau sonore en pic > 135 dB | | 120 fois par an |
| Seuils associés aux facteurs de risques professionnels fixés au titre de certains rythmes de travail | | | |
| Travail de nuit dans les conditions fixées aux articles L. 3122-2 à L. 3122-5 | Une heure de travail entre 24 heures et 5 heures | | 100 nuits par an |
| Travail en équipes successives alternantes | Travail en équipes successives alternantes impliquant au minimum une heure de travail entre 24 heures et 5 heures | | 30 nuits par an |
| Travail répétitif | Répétition de gestes identiques ou très similaires avec une fréquence élevée | 15 actions/30s | 900 heures par an |
| | | 30 actions/min | |

4 autres facteurs de pénibilité sans seuils réglementaires :

- manutentions manuelles de charges
- postures pénibles
- vibrations mécaniques
- agents chimiques dangereux

○ Facteurs dont Météo-France pourrait être concerné

| Réunion 1 | Réunion 2 | Livrable |
|---|---|------------------|
| Définition du/des facteur(s) | Point suite travail à mener suite réunion 1 | Fiche pénibilité |
| Questionnement des postes concernés + Fiche de poste → Analyse du prescrit | Création de la fiche pénibilité | |
| Etude du travail réel : <ul style="list-style-type: none"> • DUERP • Indicateurs disponibles (nb d'interventions, nb d'heure, tableau de service) → Création d'indicateur si besoin | | |
| Mesure de prévention existante | | |
| Point AT/MP et médical | | |

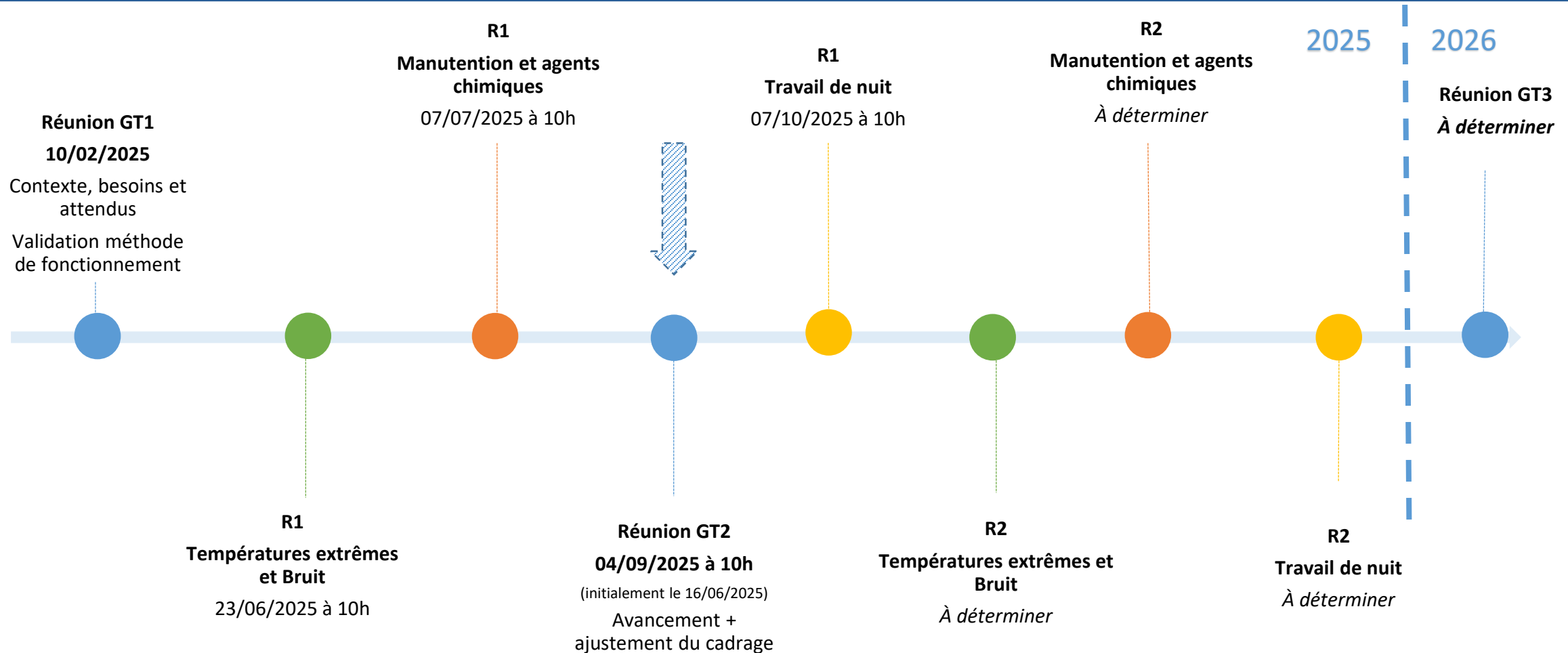
Réunion 1

- Travail sur éléments existants recueillis par PA2S auprès des directions et/ou équipes concernées (cf. tableau ci-dessus)
- Point si des postes et/ou situations de travail ont été oubliés → Si oui, action pour un membre du groupe afin de récupérer les données
- Questionnement sur le besoin d'aller sur le « terrain » → Création d'indicateurs (si besoin), mesures à réaliser, etc.
- Mise en relation des données et des moyens de prévention avec les seuils

Réunion 2

- Analyse des nouvelles données, le cas échéant
- Préparation des items de la fiche pénibilité du critère analysé
- Programmation d'une nouvelle réunion, si besoin

Proposition de calendrier



Bilan des réunions

Températures extrêmes et bruit – 23/06/2025

Températures extrêmes :

- Risque identifié dans le DUERP
- Pas d'indicateur factuel
- Construction d'indicateurs :
 - ✓ En lien « direct » avec le facteur :
 - ❖ Demande moyenne des T° 2024 par région => sélection des plages « calendaires » au regard des seuils
 - ❖ Demande aux directions concernées sur les plages sélectionnées
 - ✓ En lien plus large sur la question de la chaleur (lien avec les changements climatiques).
 - ❖ Etude des RSST => quantifier le nombre de déclarations et mettre en place des actions organisationnelles le cas échéant => Mesures au « cas par cas »
- Moyens de prévention à renforcer et à mettre en œuvre :
 - ✓ Inscription de ce risque dans la fiche de poste pour les postes concernés et faire lien avec les entretiens professionnels
 - ✓ Fiche d'exposition à mieux exploiter
 - ✓ Création d'une page intranet dédiée à la prévention des facteurs dits « pénibles »
 - ✓ Travail sur l'harmonisation des consignes et EPI

Bilan des réunions

Températures extrêmes et bruit – 23/06/2025

Bruit :

- Risque identifié dans le DUERP
- Pas d'indicateur factuel
- Construction d'indicateurs :
 - ✓ Calcul pic sonore aéroport, salle serveur et ordinateur
 - ✓ Point sur le nombre de RSST en lien avec ce risque
- Moyens de prévention à renforcer et à mettre en œuvre :
 - ✓ Inscription de ce risque dans la fiche de poste pour les postes concernés et faire lien avec les entretiens professionnels
 - ✓ Fiche d'exposition à mieux exploiter (cf. indicateurs ci-dessus)
 - ✓ Création d'une page intranet dédiée à la prévention des facteurs dits « pénibles »
 - ✓ Travailler sur la réduction du bruit à la source : machine, rénovation de salle (exemple super ordinateur), etc.
 - ✓ Renforcer la mise en place d'affichage dans les zones concernées

Manutention et postures pénibles

- Définition du facteur :

- ✓ Postures pénibles :

- Nombreux indicateurs (angulation, durée de maintien, poids, répétitivité, nombre d'intervention, durées d'exposition, etc.)
- A ce stade semble peu pertinent au regard de nos activités

➡ Travail autour de la notion de **postures contraignantes**

- Risque identifié dans le DUERP

- Pas d'indicateur factuel

- Globalement, une majeure partie des activités de « port de charges » ont des « pics » à certains moments de l'année

- Construction d'indicateurs de postures contraignantes :

- ✓ Observation « terrain » en lien avec fiche INRS (ED 6161) :

1. Sélection des postes « tests » à aller observer :

1. DSO : au regard des formations internes gestes & postures, le contact et la connaissance des activités est déjà fait. Particularité du pôle obs 38 identifiée avec l'accès à la station Nivose
2. DLP : poursuivre le travail effectué avec cette direction.

2. Observations et entretiens en lien avec la grille INRS (ED 6161).

3. Analyse des résultats : présentation en R2 du sous-groupe et réflexion sur la nécessité de poursuivre.

Bilan des réunions

Manutention & postures pénibles et agents chimiques – 07/07/2025

Manutention et postures pénibles

- Moyens de prévention à renforcer et à mettre en œuvre :
 - ✓ Inscription de ce risque dans la fiche de poste pour les postes concernés et faire le lien avec les entretiens professionnels.
 - ✓ Réflexion sur la mise en place systématique de la formation interne « TMS et manutention manuelle de charge » pour les nouveaux arrivants sur des postes
 - ✓ Alimentation de la page intranet dédiée à la prévention des facteurs dits pénibles
 - ✓ Réflexion sur la mise en place d'un module de sensibilisation sur les risques TMS, port de charge, manutention dans la formation initiale des futurs TSE/TSI.
 - ✓ Fréquence des visites médicales adaptée selon préconisations médecine du travail
 - ✓ Importance du choix des véhicules lors des missions
- Point d'attention :
 - ✓ Risque TMS/Sédentarité en lien avec les postes de travail dit « administratif »
 - ❖ Pourraient être considérés générant des postures contraignantes
 - ❖ Gestion du risque possible via la mise en place d'une démarche TMS au niveau de l'établissement
 - ✓ Temps de trajet en voiture

Bilan des réunions

Manutention & postures pénibles et agents chimiques – 07/07/2025

Agents chimiques

- Risque identifié dans le DUERP et risque « suivi » dans le cadre de l'évaluation du risque chimique lancée en 2024
- Indicateurs présents :
 - ✓ Quantité utilisée
 - ✓ Conditions d'utilisations et de stockage
 - ✓ Type de produit et état (liquide, gaz ou solide)
- Construction d'indicateurs :
 - ✓ Pas justifiée au regard des activités de MF, du type de produit et des quantités utilisées
- Moyens de prévention à renforcer et à mettre en œuvre :
 - ✓ La poursuite de l'évaluation du risque chimique dans les directions concernées
 - ✓ Pérenniser le travail réalisé, un point de vigilance est à maintenir : tenir à jour le suivi des stocks, en cas de suppression ou achat de nouveaux produits
- Autres points abordés :
 - ✓ Travail sur le rince-œil : il en existe de 2 types
 - ❖ Jetable : problématique en lien avec l'utilisation (assez faible) et les dates de péremption.
 - ❖ Raccordé directement à une arrivée d'eau : localisation et procédure d'utilisation et de vérification à vérifier
 - ✓ Fiches d'exposition : la DSO utilise déjà des fiches d'exposition. Faire un bilan de leur utilisation
 - ✓ Lavage des vêtements souillés :
 - ❖ Prévoir une communication sur l'importance du lavage des vêtements
 - ❖ Réflexion sur l'utilisation et la localisation des machines à laver. Question sur la nécessité d'avoir également un sèche-linge pour les périodes hivernales



Accord sur le fait que le risque chimique est maîtrisé pour MF
Nécessité de renforcer l'utilisation des fiches d'exposition pour ce risque semble être la priorité.

Plan d'actions

| Facteurs de pénibilité | Action | Objectif | Acteur | Livrable |
|--|--|---|--------------------------------------|---|
| Bruit | Calculer les pics sonores : - Aéroport - Calculateurs - Salle serveur | Avoir un indicateur du niveau sonore | PA2S | Information sur le niveau sonore |
| Manutention/postures contraignantes | Observer le travail réel | Avoir un indicateur sur les postures contraignantes | PA2S DSO DLP | CR d'observation en lien avec ED 6161 de l'INRS |
| Manutention/postures contraignantes | Former systématiquement à la formation interne (TMS et manutention manuelle de charge) pour les nouveaux arrivants | Sensibiliser les nouveaux agents | PA2S FP Directions concernées | Attestation de formation |
| Températures extrêmes, Bruit | Faire une étude RSST | Quantifier les alertes Cartographier les zones géographiques | PA2S | Nombre de déclaration Cartographie |
| Températures extrêmes, Bruit, Agents chimiques | Analyser l'utilisation des fiches d'exposition à la DSO | Mettre en place la fiche d'exposition pour toutes les directions concernées | PA2S DRH Directions Agents | Fiche d'exposition complétée |
| Tous | Créer une page intranet "pénibilité" | Informers les agents sur ces risques | PA2S | Page intranet créée |
| Tous | Inscrire ces risques "spécifiques" sur les fiches de poste des activités concernées | Informers les agents sur ces risques Prévoir un emps d'échange particulier lors des entretiens pro | PA2S DRH Directions concernées | Fiche de poste modifiée |

Prochaines échéances

- Analyse de l'indicateurs « travail de nuit » et « Travail en équipes successives alternantes » :
 - Réunion le 07 octobre 2025 de 10h à 12h
 - Recueil d'éléments factuels :
 - Nombre de nuits moyen par agent
 - Analyse des documents d'organisation nationaux et locaux
 - Point sur l'utilisation des moyens de prévention (chambre de veille, sensibilisation, organisation du collectif de travail [rotation, etc.], etc.)
- Au regard de l'avancement du plan d'action, prévoir les R2 des facteurs déjà étudiés

Merci pour votre attention